

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE-le :

28/03/2024

TRANSMIS le :

28/03/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

Vote des taux d'imposition  
2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le mercredi 27 mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège  
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
M. VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

Secrétaire : Mme Fabienne GRU

Monsieur le Maire après discussion et avis favorable de la commission des finances qui s'est déroulée le 5 mars 2024, propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

Les taux restent identiques à ceux de l'an passé.

Le vote des taux est donc proposé ainsi au vote du conseil municipal :

	N-1	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,43	13,43
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,69	37,69
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	120,56	120,56

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

1/ Décide à la majorité et 1 abstention (M. Virlogeux Christophe) de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,43%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,69%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 120,56%

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

